

Mobilité internationale

Fiche « Sécurité mobilité de stage »

À compléter par l'étudiant et à remettre au gestionnaire administratif de son stage
avant signature de la convention

Numéro étudiant :	Composante :
Nom :	
Prénom :	Niveau :
Formation :	
Nom de la structure de stage :	
Date de début de stage :	Date de fin de stage :
Adresse complète de la structure de stage (rue, ville, code postal, pays) :	

Le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) définit, à l'intérieur de chaque pays, des zones par niveau de risque identifié :

- Zone verte : vigilance normale
- Zone jaune : vigilance renforcée
- Zone orange : déconseillée sauf raisons impératives
- Zone rouge : formellement déconseillée

Avant toute candidature pour un stage, vous vous engagez à :

- Prendre connaissance de la classification de la zone dans laquelle se trouve votre lieu de stage sur le site du [MEAE](#)
- Vous informer des conditions d'entrée et de séjour et des questions sécuritaires sur le site de l'Ambassade de France du pays d'accueil et sur le site du [MEAE](#).

L'UGA autorise uniquement les stages se déroulant dans les zones vertes et jaunes¹.

➔ Au moment du dépôt de ce document, le lieu de stage est dans une zone classée :

Verte

Jaune

¹ Les stages se déroulant dans une zone classée « orange » par le MAEDI sont, par principe, interdits à l'UGA. Cependant, une demande de dérogation expresse auprès du Fonctionnaire Sécurité Défense, Directeur Général des Services, peut être soumise, au cas par cas, pour les mobilités de stage.

Vos engagements

➤ Vous informer et informer l'université

Pendant le stage, vous devez :

- Vous tenir informé.e régulièrement des consignes de sécurité du MEAE et les respecter.
- **Ne pas vous rendre dans les zones déconseillées ou formellement déconseillées par le MEAE.**
- Si les conditions de sécurité venaient à évoluer défavorablement :
 - Prendre contact sans délai avec votre correspondant des Relations Internationales de votre composante² à l'UGA et la Direction mobilité de l'UGA (outgoing@univ-grenoble-alpes.fr).
 - Prendre contact avec l'ambassade ou le consulat de France de votre lieu de stage.

➤ Joindre les pièces complémentaires à votre convention de stage

Quelles que soient la durée de votre séjour et votre nationalité, vous devez vous inscrire obligatoirement sur la Base [Ariane](#) afin d'être contacté.e par le MEAE en cas de crise et joindre une copie d'écran de votre inscription à votre convention de stage.

Si votre séjour dure plus de 6 mois, vous devrez vous inscrire au **Registre des Français établis hors de France**³ auprès des autorités consulaires françaises (Consulat ou Ambassade).

➤ Vous assurer d'avoir une protection sociale adaptée: accident et maladie

Vous devez lire intégralement votre convention de stage et vous renseigner sur le site du Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale ([CLEISS](#)).

Pour tout séjour en **Europe** (UE-EEE⁴ et Suisse), vous devez faire la demande de [Carte Européenne d'Assurance Maladie \(CEAM\)](#) avant votre départ auprès de votre Caisse de Sécurité sociale.

Pour tout stage au **Québec**, le formulaire SE401Q104 doit être demandé à la DGD RTI et déposé à la CPAM de Grenoble ou de Valence (selon le lieu de formation).

Dans tous les cas, compte tenu du coût élevé des soins dans de nombreux Etats, il vous est fortement conseillé de souscrire une assurance maladie complémentaire spécifique, valable pour le pays et la durée du stage, auprès de l'organisme d'assurance de votre choix.

A..... le

*Signature de l'étudiant.e précédée
de la mention « Lu et approuvé »*

² http://www.univ-grenoble-alpes.fr/medias/fichier/uga-dgdrti-liste-referents-ri-en-composante-122016_1481298716979-pdf?INLINE=FALSE

³ **Services consulaires français** <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-citoyens/inscription-consulaire-et-communautaire-francaise/article/pourquoi-et-comment-s-inscrire-au-registre-des-francais-etablis-hors-de-france> et <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/annuaire-et-adresses-du-maedi/ambassades-et-consulats-francais-a-l-etranger/>

⁴ Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.